



# Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Téléphone : 03.60.46.18.84

---

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

---

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 mai 2021 s'est réuni le «31 mai 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mesdames JAUNET, CARTON, CORMARY, DEL RIO  
Messieurs BLANC, GUERDA, GROSPIRON, MARVILLE, MORIN

**ABSENTS EXCUSES:** Mme DIVAY pouvoir 0 Mme CARTON, Mme BOUTOILLE pouvoir à Mme DEL RIO

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire ouvre la séance à 19h35.

Madame Le Maire demande si elle peut rajouter 1 points à l'ordre du jour

Autorisation donner au maire de signer l'achat des parcelles de la succession Turpin.  
A l'unanimité le conseil accepte.

### **1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, Mme JAUNET est élue secrétaire de séance.

### **2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Désignation de Maitre Devred pour représenter la commune dans la procédure d'infraction au code de l'urbanisme engagée contre Mr Medjahed et les Bergeries d'Aumont et autorisation de signer le contrat de Mission**

Mr Marville présente Maitre Devred au conseil . La convention est une convention Horaire au tarif de 220€/HT/heure. Le nombre d'heures est évalué à une vingtaine d'heure.

A l'unanimité le conseil Désigne Maitre Devred pour défendre les intérêts de la commune et autorise Mme le Maire à signer la convention de Mission

### **4 /Offre de réalisation d'un RPQS par l'ADTO**

La réalisation du RPQS est une obligation des communes. L'offre de l'ADTO est au tarif de 1500€ HT. Mme Le Maire indique qu'elle peut aussi être réalisée en interne

via un site internet. Mr Morin se propose d'étudier la question et de réaliser ce document.

#### **5/ Autorisation de passage de la route de d'Artagnan sur la commune**

Mme le Maire indique que la demande concerne la passage de cavaliers route d'Apremont, rue Dupriez, chemin de la queue de la Brosse, route Royal.

Le document ne donne pas d'informations sur les obligations de la commune si elle autorise de passage. Il est décidé que Mr Blanc fera une demande de renseignements complémentaires .

#### **6/ Appel à projet du PNR pour la réalisation de stationnement de vélos.**

La commune dispose déjà d'un stationnement de vélos sur le parking de la salle Amar , très peu utilisé. A l'unanimité le conseil municipal décide de décliner cette proposition.

#### **8/ Appel à projet du PNR concernant l'aménagement paysager intégrant la gestion alternative**

L'appel a projet indique un montant de subvention de 80% mais ne donne aucune indication sur le montant totale de l'étude.

La commune a pour prochain projet la réalisation d'un plan de gestion des eaux pluviales . Mr Marville doit demander des renseignements complémentaires.

#### **9/ Numérotation du 1 bis chemin de la queue de la brosse.**

Mr WASCZCZYK nous écrit afin de nous demander de régulariser sa situation, l'administration indique comme adresse le 1Q chemin de la queue de la Brosse et non le 1Bis et demande une délibération du conseil afin de valider ce changement. A l'unanimité le conseil valide l'adresse au 1 bis chemin de la queue de la brosse

#### **10/ Autorisation donnée au Maire de préempter un terrain en zone naturelle.**

Mme le Maire informe le conseil d'une demande d'un CU concernant la vente d'une parcelle B51 classé en zone B et en Espace naturel sensible.

La DIA devrait être envoyée en Mairie d'ici peu. Souhaitant poursuivre la protection des espaces naturels et éviter la cabanisation, Mme le Maire souhaite préempter cette parcelle.

A l'unanimité le conseil autorise Mme le Maire a préempter cette parcelle.

#### **11/ Autorisation donnée au Maire pour l'achat de plusieurs parcelles lors de la vente de la succession Turpin.**

Mme le Maire indique que comme discuté en réunion de travail, 'il s'agit de plusieurs parcelles situées en zone N et A principalement classé en ENS et une minuscule parcelle en zone U pour un montant total de 15000€

A l'unanimité le conseil autorise Mme le Maire a signer l'achat de ces parcelles et ainsi éviter la cabanisation

La séance est levée à 21h15

Le maire,

Christel JAUNET